

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Documents Officiels.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

Bordeaux, 1^{er} février, 11 h. m.

PROCLAMATION

au nom de la délégation de Bordeaux.

Citoyens !

L'étranger vient d'infliger à la France la plus cruelle injure qu'il lui ait été donné d'essuyer dans cette guerre maudite, châtement démesuré des erreurs et des faiblesses d'un grand peuple. Paris, inexpugnable à la force, vaincu par la famine, n'a pu tenir en respect plus longtemps les hordes allemandes. Le 28 janvier, il a succombé; la cité reste encore intacte, comme un dernier hommage de la barbarie à sa puissance et à sa grandeur morale; ses forts seuls ont été rendus à l'ennemi. Toutefois Paris en succombant nous laisse le prix des sacrifices héroïques. Pendant cinq mois de privations et de souffrances, il a donné à la France le temps de se reconnaître, de faire appel à ses enfants, de trouver des armes et de former des armées jeunes encore, mais vaillantes et résolues, auxquelles il n'a manqué jusqu'à présent que la solidité qu'on n'acquiert qu'à la longue.

Grâce à Paris, si nous sommes des patriotes résolus, nous tenons en main tout ce qu'il faut pour venger et nous affranchir. Mais, comme si la mauvaise fortune tenait à nous accabler, quelque chose de plus sinistre et de plus douloureux que la chute de Paris nous attendait : on a signé à notre insu, sans nous avertir, sans nous consulter, un armistice que nous n'avons connu que tardivement. Coupable légèreté qui livre aux troupes prussiennes, des départements occupés par nos soldats et qui nous impose l'obligation de rester trois semaines au repos pour réunir, dans les tristes circonstances où se trouve le pays, une Assemblée nationale.

Nous avons demandé des explications à Paris et avons gardé le silence, attendant pour vous parler l'arrivée promise d'un membre du gouvernement, auquel nous étions déterminés à remettre nos pouvoirs.

Délégation du gouvernement, nous avons voulu obéir, pour donner un gage de modération et de bonne foi, pour remplir ce devoir qui commande de ne quitter le poste qu'après en avoir été relevé, enfin pour prouver à tous, amis et dissidents, par l'exemple, que la démocratie n'est pas seulement le plus grand des partis, mais le plus scrupuleux des gouvernements.

Cependant, personne ne vient de Paris ! et il faut agir ! Il faut, coûte que coûte, déjouer les perfides combinaisons des ennemis de la France.

La Prusse compte sur l'armistice pour amollir, énerver, dissoudre nos armées ; la Prusse espère qu'une Assemblée réunie à la suite de revers successifs, et sous l'effroyable chute de Paris, sera nécessairement tremblante et prompt à subir une paix honteuse ! Il dépend de nous que ces calculs avortent et que les instruments mêmes qui ont été préparés pour tuer l'esprit de résistance, le raniment et l'exaltent.

Dé l'armistice, faisons en une école d'instruction pour nos jeunes troupes; employons ces trois semaines à préparer, à pousser avec plus d'ardeur que jamais l'organisation de la défense et de la guerre. A la place de la Chambre réactionnaire et lâche que rêve l'étranger, installons une Assemblée vraiment nationale, républicaine, voulant la paix, la paix qui assure l'honneur, le rang et

l'intégrité de notre pays, mais capable de vouloir aussi la guerre, et prête à tout, plutôt que d'aider à l'assassinat de la France.

Français!!!

Songez à nos pères qui nous ont légué une France compacte et indivisible, ne trahissons pas notre histoire, n'aliénons pas notre domaine traditionnel aux mains des barbares.

Qui donc signerait ! Ce n'est pas vous, légitimistes qui vous battez si vaillamment sous le drapeau de la République pour défendre le sol du vieux royaume de France, ni vous, fils des bourgeois de 1789, dont l'œuvre maîtresse a été de sceller les vieilles provinces dans un pacte d'indissoluble union ; ce n'est pas vous, travailleurs des villes dont l'intelligent et généreux patriotisme s'est toujours représenté la France dans sa force et dans son utilité comme l'initiatrice des peuples aux libertés modernes ; ni vous, enfin, ouvriers-propriétaires des campagnes qui n'avez jamais marchandé votre sang pour la défense de la révolution à laquelle vous devez la propriété du sol et votre dignité de citoyens !

Non, il ne se trouvera pas un Français pour signer ce pacte infâme. L'étranger sera déçu ; il faudra qu'il renonce à mutiler la France, car tous, animés du même amour pour la mère-patrie, impassibles dans les revers, nous redeviendrons forts et nous chasserons l'étranger.

Pour atteindre ce but sacré, il faut vouer nos cœurs, nos volontés, notre vie, et, sacrifice plus difficile peut-être, laisser là nos préférences ; il faut nous serrer tous autour de la République, faire preuve surtout de sang froid et de fermeté d'âme ; n'ayons ni passions ni faiblesse, jurons simplement, comme des hommes libres, de défendre envers et contre tous la France et la République.

Aux armes ! Aux armes !

Vive la France ! Vive la République une et indivisible !

LÉON GAMBETTA.

SAUMUR.

Un armistice a été signé. — Un immense soupir de soulagement, parti de tous les cœurs, a accueilli cette nouvelle. Vingt-et-un jours de tranquillité dans les temps de deuil et de fièvre que nous traversons, c'est presque toute une vie. — Pendant ce temps au moins, l'homme ne tuera plus l'homme, et il est permis d'espérer que la sagesse des gouvernants mettra fin à cette sanglante folie, indigne de notre civilisation, qu'on appelle la guerre.

Le bonheur qui nous arrive tombe tellement à l'improviste qu'on n'ose à peine y croire ; parfois on réfléchit, et on se demande si c'est bien vrai.

Oui, c'est bien vrai, heureusement bien vrai !

Mères épargnées, que le chagrin dévore, séchez vos pleurs et imposez silence à vos alarmes ; bientôt, je l'espère, vous pourrez presser sur vos seins attendris le fils bien-aimé qui est votre vie et votre orgueil, et que vingt ans de vos soins et de vos caresses ont édifié. Pères, qui comprimez votre douleur, bientôt vous saluerez avec émotion sur le seuil de votre maison celui qui sera la consolation et l'appui de vos vieux ans ; sœurs, qui pleurez en secret, sous peu de jours vous serez dans les bras du compagnon de votre enfance et du protecteur de votre faiblesse ; et vous, fiancées, dont l'âme est inondée d'amertume, vous ne tarderez pas à serrer dans une douce étreinte celui à qui vous avez remis avec confiance le soin de vos destinées. — Et toi, France, patrie malheureuse ! toi qui râles sous les corps de l'ennemi,

relève vers le ciel ta face ensanglantée, et, forte de ton passé, aies foi en ton avenir !

Tes blessures ne sont pas mortelles ; tes enfants bien aimés les cicatrissent et les guériront ! — Tu as été cruellement punie d'un instant d'égarement ; mais tu as encore la foi au cœur : tu sortiras plus grande du châtement. — Oui, instruite par l'expérience, fortifiée par l'épreuve, sois maintenant austère parmi les nations ; et la première place te sera encore réservée ; jamais même tu n'auras brillé d'un éclat plus vif, soldat du droit !

C'est à nous, citoyens de toutes les opinions et de tous les partis, de travailler d'un commun accord au salut commun. — La France est remise en possession de ses destinées : que chacun apporte donc sans arrière-pensée sa pierre à l'édifice.

Les rancunes, les divisions, l'indiscipline nous ont perdus : que l'esprit d'union et d'obéissance préside à l'œuvre nouvelle. — Vingt ans de césarisme nous ont corrompus ; au milieu du luxe et de la débauche, nous avons oublié la famille, et des tentations coupables, des convoitises ardentes, menaçantes pour la société, ont envahi bien des cœurs : que le devoir soit maintenant la règle de chacun !

Arrêtons la dissolution, retrempons-nous dans nos meilleurs souvenirs, et soyons en état de regarder Dieu en face. Aimons surtout la famille, remplissons-en scrupuleusement tous les devoirs, parce que la famille est la base de tout ordre social, et que c'est elle seule qui peut faire les bons citoyens. — Soyons bons les uns pour les autres, et que la fraternité ne soit pas un vain mot ; maîtres et patrons, regardez comme votre père l'artisan, et ayez pour lui les égards de la bonté ; ouvriers, aimez vos maîtres, soyez honnêtes et surtout scrupuleux dans l'accomplissement de vos engagements.

Dans la vie publique, citoyens, écoutez les bons conseils, mais restez sourds à toutes les excitations au désordre. — Aimez la liberté, cette liberté qui grandit et élève, et non pas celle qui détruit et renverse ; aimez l'ordre, l'ordre que la liberté seule peut fonder, l'ordre qui exclut le vice et, par suite, à un égal degré, le despotisme et l'anarchie. Aimez et choisissez pour vous représenter des hommes sûrs, loyaux, sincèrement attachés à leurs devoirs, incapables d'une lâcheté et d'une trahison, et n'ayant d'autre ambition que le bonheur de la patrie et le bien public. — S'il en est ainsi, vous verrez bien vite la prospérité succéder au malheur, notre chère patrie se relever de ses ruines, et, quelle que soit la forme du gouvernement, république ou monarchie parlementaire, les deux formes sœurs, les seules qui soient possibles et dignes de nous, la France briller d'un éclat encore inconnu parmi les nations. — Donc, *sursum corda* : à nous de faire que cet avenir ne soit pas un rêve, et groupons-nous avec empressement sous le même drapeau, en prenant pour devise : *Union dans le devoir*.

J. SANZAY.

Chronique Politique.

La main lourde et impérieuse de la Prusse se fait désormais partout sentir. Il y a quelques années, à peine, le cabinet de Berlin était sans action à Constantinople : aujourd'hui il entend et domine en y humiliant la traditionnelle influence de l'Angleterre elle-même.

Un journal, le *Levant-Times*, avait publié une lettre, fautive, paraît-il, du roi Guillaume à la reine Augusta. L'ambassadeur de Prusse a exigé

un châtement exemplaire, et le grand-vizir a dû suspendre pour deux mois la feuille anglaise qui avait eu le malheur de déplaire au représentant du bombardeur de Paris.

L'armistice conclu est de 21 jours seulement, mais il est clair qu'il sera prolongé. La future Assemblée aura besoin de deux semaines au moins pour se constituer, vérifier ses pouvoirs et se concerter. Les délibérations efficaces ne pourront donc commencer qu'en mars.

M. de Bismark accuse l'armée française d'avoir assassiné des médecins prussiens.

Voici pour lui répondre :

Dijon, 24 janvier.

Les médecins assassinés par les Prussiens dans la nuit du 21 au 22 janvier, à Hauteville, sont : le chirurgien-major Morin, massacré malgré le brassard qu'il portait et au moment où il donnait ses soins à une femme blessée ; son corps a été jeté par les Prussiens hors de la maison, après qu'ils l'eurent complètement dépouillé ; l'aide-major Miliot, assassiné aux côtés du major Morin et 4 infirmiers qui ont été assommés à coups de crosses de fusils et qui n'ont dû de survivre qu'à une erreur des Prussiens qui les ont crus morts.

M. de Bismark gourmande le gouvernement français en lui reprochant de ne pas respecter la liberté de la presse. Mais il donne en même temps une preuve merveilleuse du grand respect qu'il professe lui-même pour cette liberté.

Les journaux suisses, qui ne sont pas contents du régime prussien, et qui s'occupent spécialement de l'Alsace, se voient interdire l'entrée de cette province : l'*Helvétie* a été interdite ; aujourd'hui, c'est le *Volksfreund* de Bâle qui subit le même sort.

« Le *Volksfreund*, lisons-nous dans ce journal, ne peut plus entrer en Alsace. Samedi dernier, l'entrepreneur, qui comme d'habitude entrait en Alsace avec 1,000 numéros, a été arrêté par les Prussiens. »

Ce n'est pas tout. Le *Progrès de l'Eure*, qui se publie à Evreux, est menacé de suppression s'il continue à publier des articles « malveillants et haineux » contre la Prusse. Son rédacteur en chef sera arrêté, et si le journal n'en continue pas pas moins, la ville d'Evreux sera bombardée ou frappée des lourdes contributions.

C'est ce qu'ordonne le général de Barby à la date du 5 janvier 1871.

La *Zukunft* de Berlin fait remarquer à ce propos que, si cet usage de la guerre s'introduit définitivement, il sera facile de faire une loi sur la presse ; on n'aura qu'à prendre la loi sur les forteresses et forcer tous les bureaux de rédaction à se faire blinder. On pourra les bombarder sans scrupules.

Du reste, la *Zukunft* subit à peu près le même sort que l'*Helvétie*, le *Volksfreund*, etc.

On vient d'en interdire la lecture aux malades des ambulances de Berlin.

On lit dans l'*Avenir*, journal démocratique de Berlin :

« Un légitime sentiment de jalousie que nous éprouvions à l'endroit de la *Volkszeitung* (*Gazette du Peuple*) est maintenant apaisé. L'*Avenir* s'est vu à son tour interdire l'accès des lazarets militaires en Hanovre. Cette interdiction s'étendra-t-elle à toute la région des côtes ? c'est ce que nous ignorons encore. »

Le gouvernement a fait publier la dépêche suivante :

« Le général Clinchamp a été nommé, dit-on, au commandement en chef de la première armée, en remplacement du général Bourbaki, qui l'avait lui-même désigné son successeur éventuel, et qui se trouve, par suite d'un malheureux accident, hors d'état de continuer son service actif. »

A la lecture de cette dépêche mystérieuse, tout le monde s'est demandé quel pouvait être « l'accident » qui privait tout-à-coup l'armée d'un de ses plus brillants généraux, et l'on n'a pas tardé à savoir que l'infortuné Bourbaki, dans un accès de désespoir, avait attenté à ses jours.

C'est la première fois qu'il exerçait un grand commandement en chef et dans des circonstances particulièrement graves. Il en portait la responsabilité avec inquiétude, et son insuccès devant Belfort, la situation générale de ses troupes, peut-être l'appréhension d'accusations outrageantes pour son honneur, l'ont poussé à l'acte déplorable dont nous parlons. — Il s'est tiré un coup de pistolet, à la suite duquel on l'a cru mort pendant un certain temps. On a pu constater ensuite que la vie n'était pas éteinte; mais nous ne savons si le malheureux général pourra être sauvé. Il n'est âgé que de 54 ans.

Cette sinistre nouvelle a produit partout une émotion pénible.

M^{me} Bourbaki, femme du général, habite en ce moment Bordeaux.

CAPITULATION DE PÉRONNE.

Les officiers de la garnison de Péronne ont rédigé une protestation contre la capitulation de cette place, capitulation conclue, sans leur participation, entre le conseil de défense composé de cinq membres et l'état-major allemand.

L'un d'eux, un brave sous-lieutenant de marine, M. Lehou, dont nous avons eu l'honneur de serrer la main ce matin, dans nos bureaux, a tenté, au risque de sa vie, de s'évader pour apporter cette protestation au général Faidherbe, et a été assez heureux pour réussir. Il a été accompagné d'un jeune fusilier de marine à peine âgé de dix-sept ans.

L'acte authentique dont nous parlons, et qui est resté dans les mains du général en chef, constate que, lors de la reddition, les remparts étaient intacts, l'artillerie en parfait état, la ville munie d'une grande quantité de vivres et de munitions, la garnison de 3,000 hommes rigoureusement valides, et qu'aucune sortie n'avait été tentée pour reconnaître la force de l'ennemi et pour le repousser. De plus, sur une quarantaine de pièces prussiennes, trente-six avaient été démontées par le canon de la place. Enfin Péronne, fortement atteinte, pouvait, sans augmenter sensiblement ses avaries, résister indéfiniment, d'autant plus que l'on connaissait l'approche de Faidherbe.

Pendant ces douze jours de bombardement, cinq ou six bourgeois avaient seuls été blessés ou tués. Quant aux femmes mortes, dans cet intervalle, elles avaient succombé à la variole qui y régnait comme partout en ce moment, et ces décès ne s'élevaient qu'à trois ou quatre, c'est-à-dire ni plus ni moins qu'en temps ordinaire.

Les vingt-cinq officiers qui ont signé la protestation réclament une enquête énergique, relativement à un acte qu'ils considèrent comme portant atteinte à l'honneur de l'armée française; et c'est sur la demande formelle que le brave lieutenant Lehou nous a adressée en leur nom que nous donnons publicité à ce qui précède.

(L'Écho du Nord.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

La reine d'Angleterre qui avait l'intention d'ouvrir en personne la session du Parlement, le 9 février prochain, en aurait été dissuadée par ses ministres, dans la crainte de démonstrations hostiles contre la souveraine, à laquelle le peuple anglais reproche ses sympathies allemandes.

— Nous lisons dans le *Moniteur* :

« Un triste accident dont nous avons été témoins, et qui s'est produit le 19, à la sortie de

l'armée de Paris, lorsque le général Trochu essaya de ramener les bataillons qui pliaient, trouvera un autre historien que nous. Nous nous bornons à dire qu'il a coûté la vie au plus sympathique des officiers, le comte de Langle, officier d'ordonnance du Gouverneur. »

— On annonce d'Alençon que, près de Broglie, le jeune duc de Bavière a été tué par un franc-tireur qui le poursuivait.

— M. Magne, l'ancien ministre des finances, est en ce moment à Bordeaux.

— On assure que M. Ordinaire, préfet du Doubs, aurait donné sa démission.

Il serait, dit-on, remplacé par M. Antonin Dubost, ancien rédacteur de la *Marseillaise*, chassé de la préfecture d'Alençon par les Prussiens.

— L'*Avenir*, de Rennes, du 27, nous apporte la nouvelle d'un bien déplorable sinistre :

« Hier, dit ce journal, vers quatre heures du soir, une forte détonation, semblable à celle du canon, mettait en émoi le quartier de la nouvelle Maison centrale.

» La capsulerie établie dans ce bâtiment, et construite en planches, venait de sauter.

» Deux des ouvriers ont été tués : l'un sur le coup, l'autre est mort après quelques minutes seulement de souffrances.

» Le mécanicien s'est senti enlevé par la commotion et brusquement lancé par une fenêtre; il n'a pas été blessé.

» On comprend la panique qui se produisit dans l'atelier voisin, où étaient employées à la fabrication des cartouches environ une soixantaine de femmes qui, heureusement, en ont été quittes pour la peur.

» La cause de ce terrible accident est et demeurera probablement inconnue. On croit cependant qu'un peu de fulminate, s'étant glissé sur la plaque de la machine à vapeur, aura été enflammé par le frottement.

» Les deux victimes appartiennent aux mobilisés. »

MORT DE M. BANCEL.

Une dépêche de l'agence Havas nous apprend la mort de M. Bancel.

Il était né à Valence (Drôme) en 1825; et ce fut en 1848 qu'il commença à se faire remarquer.

Nommé représentant du peuple l'année suivante, il siégea sur les bancs de la Montagne, et se signala particulièrement dans les débats à la révision de la Constitution.

Expulsé du territoire français après le coup d'Etat du 2 décembre, il se retira à Bruxelles, où il fit avec éclat un cours libre à l'Université.

Retré à Paris après l'amnistie, il reprit la vie politique et fut élu député à une grande majorité, en 1869, comme candidat de l'opposition irréconciliable.

En apprenant la mort de M. Bancel, ancien représentant et ancien député, M. le garde des sceaux s'est empressé d'adresser une lettre de condoléance à sa mère.

Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Préfet à Sous-Préfets.

Angers, 1^{er} février, 10 h. 5 matin.

Le décret sur les élections est arrivé; il va être imprimé immédiatement et adressé à toutes les communes, dont les maires devront d'urgence préparer les listes électorales.

La convention de Versailles a été connue à Bordeaux, non par une dépêche de Jules Favre, mais par une communication de Bismark.

Armistice jusqu'au 19 février.

Département de Maine-et-Loire complètement préservé de l'occupation ennemie.

Les hostilités dans l'Est et le siège de Belfort continuent.

Reddition de toutes les fortifications de Paris; l'armée de Paris prisonnière de guerre, mais reste à Paris jusqu'à la fin de l'armistice; garde nationale reste armée.

Les Allemands n'entreront pas dans Paris pendant l'armistice.

Paris sera ravitaillé, mais paiera 200 millions. Circulation sera libre pour les élections.

Les prisonniers de guerre seront échangés.

Il est réservé à l'Assemblée, qui se réunira le 15 février, à Bordeaux, de décider les questions de paix et de guerre.

La France continue ses armements, afin que la paix ne soit conclue qu'à des conditions honorables.

Un de nos jeunes compatriotes, M. Eugène Leffet, enseigne de vaisseau, a été décoré de la Légion d'Honneur sur le champ de bataille pour sa belle conduite aux sorties sous Paris, des 30 novembre et 2 décembre.

C'est le dernier ballon qui nous a apporté cette nouvelle si glorieuse pour sa famille et notre cité.

RECRUTEMENT.

Les conseils de révision pour la formation du contingent de la classe de 1871 se réuniront, dans les cantons de l'arrondissement de Saumur, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Saumur (Sud), à la mairie, vendredi 3 février, à midi;

Saumur (Nord-Est), à la mairie, samedi 4 février, à 8 heures 1/2;

Saumur (Nord-Ouest), à la mairie, samedi 4 février, à une heure;

Genes, à la mairie, dimanche 5 février, à 8 heures 1/2,

Montreuil-Bellay, à la mairie, dimanche 5 février, à une heure;

Vihiers, à la mairie, lundi 6 février, à midi;

Doué, à la mairie, mardi 7 février, à midi.

Il ne sera pas adressé d'ordre individuel de comparaître, et les jeunes gens seront considérés comme suffisamment convoqués par la publication du présent arrêté dans leurs communes.

Le remplacement n'est autorisé qu'entre frères et parents jusqu'au 6^e degré. (Art. 6 du décret du 5 janvier 1871). Ce remplacement est régi par les conditions générales prévues par la loi sur le recrutement. (Art. 19 et suivants).

Un décret du gouvernement de Bordeaux, annulant un décret précédent du régime impérial, appelle au siège épiscopal d'Agen M. l'abbé d'Outremont, chanoine de Tours, et fils du général comte d'Outremont, qui a longtemps commandé la division militaire d'Indre-et-Loire.

M. d'Outremont, qui est jeune encore et d'une grande distinction intellectuelle, offre l'exemple de toutes les vertus sacerdotales.

On assure que cette heureuse nomination a été faite de concert avec la cour de Rome et sous l'inspiration de M^{gr} l'archevêque de Tours.

PROCÈS DE MM. DE CUMONT ET STOFFLET, CONTRE M. MAURICE ENGELHARD.

L'affaire de MM. de Cumont et Stofflet contre M. Maurice Engelhard a été appelée vendredi dernier 27 janvier à l'audience du tribunal de police correctionnelle d'Angers. M. Guitton jeune, au nom de M. Maurice Engelhard, a développé deux moyens préjudiciels, l'un tiré de la compétence spéciale attribuée à la Cour en ce qui concerne les préfets par la loi du 21 août 1810, l'autre basé sur le principe de la séparation des pouvoirs qui interdit aux tribunaux ordinaires de connaître des actes de l'administration.

Suivant M^r Guitton jeune, M. le prélet est couvert par une dépêche de M. Gambetta qu'il se refuse de produire ou plutôt qu'il ne produira que devant le tribunal compétent, qui est M. Gambetta lui-même. La République n'a pas fait la loi de la séparation des pouvoirs, mais cette loi existe, il est naturel qu'elle s'en prévale.

M^r Henry Moreau, du barreau de Paris, qui se présentait pour MM. de Cumont et Stofflet, en l'absence de M^r Ferré, momentanément retenu par une fièvre qui, tout nous porte à le croire, n'aura pas de graves conséquences, a expliqué pourquoi ses clients avaient saisi le tribunal correctionnel.

Il ne pouvait pas comprendre que M. Maurice Engelhard, préfet républicain, se retranchât derrière les privilèges imaginés pour couvrir les préfets de l'Empire. Il ne voulait pas priver M. Engelhard du bénéfice des deux degrés de juridiction; mais, puisque M. Engelhard réclame ces privilèges, puisqu'il demande que l'affaire soit

portée devant la cour, MM. de Cumont et Stofflet ne peuvent que s'en rapporter à la justice et sont prêts à appeler M. Engelhard devant cette haute juridiction.

M. Godin, procureur de la République, a soutenu les mêmes conclusions que M^r Guitton, tout en reconnaissant qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur le déclinaire proposé par le préfet et basé sur la séparation des pouvoirs, puisque, ainsi que le reconnaissent les deux parties, un préfet ne pouvait jamais être poursuivi pour un délit devant le tribunal correctionnel.

M. le Procureur de la République nous permet de s'exprimer quelque étonnement que, contrairement à l'usage, il ait cru devoir discuter le fond de l'affaire, alors que les moyens préjudiciels étaient seuls l'objet du débat et que quand, surtout, les règles de l'instruction criminelle refusaient à l'avocat des parties civiles le droit de lui répondre.

Le tribunal a remis au lendemain son jugement qu'il a en effet prononcé à l'ouverture de l'audience du samedi 28 janvier.

Par ce jugement, le tribunal constate que M. le Préfet a approuvé deux fins de non-recevoir; que celle résultant de la compétence spéciale attribuée à la cour est admise par les deux parties et renvoie MM. de Cumont et Stofflet à un pourvoi devant le tribunal compétent.

Le même jour, MM. de Cumont et Stofflet ont fait assigner M. Maurice Engelhard devant la première chambre de la cour. L'affaire devait être plaidée mercredi 1^{er} février.

NOUVELLES DE TOURS.

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* :

« Chaque jour des habitants s'échappent de Tours et arrivent à Poitiers où nous avons obtenu des renseignements très-exacts sur le séjour des Prussiens.

» Il exigent 10,000 rations par jour, et, en suite de la rupture des voies de communication on s'inquiète vivement des moyens d'alimentation pour les habitants dont les provisions sont épuisées par les réquisitions.

Dans la ville même, il n'y a que 1,500 Prussiens environ. Les officiers logent à l'hôtel, les soldats sont en caserne. Mais en dehors de la ville, à côté de Grammont, on compte 2 à 3,000 hommes et au nord de la ville, de la Tranchée à Mettray, se trouvent 5 à 6,000 hommes avec de l'artillerie.

La discipline la plus sévère est maintenue dans la ville; un Prussien, coupable d'avoir frappé un plat de son sabre un garde national reportant son fusil à la mairie, a été condamné à mort et exécuté. Un ordre du jour très-sévère a été adressé à cette occasion par le commandant prussien.

Les Prussiens ne perdent pas leur temps et emploient chaque jour un grand nombre d'ouvriers à établir des fortifications pour se mettre à l'abri de toute attaque.

Le pont du Cher, le viaduc de l'Indre, le pont de Saint-Côme (chemin de fer du Mans) et le pont suspendu ont été coupés. Le beau pont de Tours, sous lequel trois mines avaient été placées, a vu les Prussiens en établir une quatrième beaucoup plus importante que les trois premières.

» Les officiers disent qu'ils ne doivent pas passer Tours. La rupture des ponts et l'établissement de fortifications paraissent confirmer ces solutions actuelles, sans nous offrir aucune garantie pour les décisions ultérieures de notre placable ennemi. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

Saumur, imprimerie de P. GODET.